

**SÉANCE ORDINAIRE
03 AOÛT 2021**

À une séance ordinaire des membres du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue le mardi 3 août 2021 à
20h00, à la salle du conseil située au sous-sol du 115 route de l'Église,
sont présents :

Le maire : Monsieur Jean-Pierre Ouellet

et les conseillers suivants :

Monsieur Paul-Antoine Loranger, Monsieur Mario Morin,

Poste # 2 vacant Monsieur Carlo Ouellet,

Poste # 3 vacant Monsieur Vincent Campeau-Gagnon

tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Mireille Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi
présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Le quorum ayant été confirmé, Monsieur le maire souhaite la bienvenue
à tous et déclare la séance ordinaire ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.S. 093-2021 Il est proposé par Carlo Ouellet, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté et en laissant le sujet « Divers »
ouvert ;

Adoptée

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

R.S. 094-2021 Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Paul-Antoine Loranger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux des séances du 5, 8 et 15-07-2021 soient
acceptés tels que rédigés.

Adoptée

4. COMPTES PAYÉS EN JUILLET

(liste fournie aux membres du conseil)

R.S. 095-2021 Il est proposé par Carlo Ouellet, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes suivants soient ratifiés par le conseil municipal :

Membres du conseil	Rémunération	725.60
Administration	Salaires	2 154.64
Voirie	Salaires	3 338.82

Fabrique	Loyer	250.00
Bell	Téléphone (accès D)	114.30
Hydro Québec	Éclairage public (accès D)	139.61
Hydro Québec	Garage	101.65
Hydro Québec	Croix	67.29
Receveur général	Remises 3 mois (accès D)	3 091.99
Revenu Québec	Remises 3 mois (accès D)	7 959.39
Commission des Transports	Mise à jour du registre des propr.	141.00
RBC - crédit-bail	58 ^{ième} versement	1 982.16
Caisse Pop. Desjardins	Remboursement emprunt pépinière	733.42
Caisse Pop. Desjardins	Frais d'administration	34.50
Frais SIPC	Administ. paiement par internet	21.30
Site web	Contrat mensuel	57.43
Marge de crédit	Frais mensuels	<u>17.00</u>
TOTAL :		20 441.80

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

5. COMPTES À PAYER

(liste fournie aux membres du conseil)

R.S. 096-2021 Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Carlo Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes suivants soient payés:

Administration :

Fonds d'inform. sur le Territoire	Évaluation	15.00
Postes Canada (visa)	Timbres	60.06
Mallette S.E.N.C.R.L.	Rapport financier 2020	7 231.93
Me André Lagacé, notaire	Contrat	1 941.99
FQM Assurances	Garage au 137 du Moulin	471.97
Canadian Tire /Amazon/Costco (visa)	Divers	336.62
M Plourde	Frais déplacement	33.80

Voirie :

Les Pelouses M.L.	50% Entretien pelouse	1 575.00
Chauffage RDL	Essence	1 422.63
Hugues Guérette Inc.	Travaux voirier	11 728.89
Les Aménagements Lamontagne	Abat-poussière	9 652.15
PermaLigne	3 lignes (chemin asphalté)	2 768.72
Les Boisés Grande Fourche	Gravier	710.21

SCA St-Hubert	Essence	106.60
Garage Soucy Inc.	Entretien	196.61
Hygiène du milieu :		
RIDT	Fosse septique	260.00
	Contrat mensuel	<u>1 706.50</u>
	TOTAL :	40 218.68

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

6. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément aux dispositions de l'article 6.3 du règlement 03-2007 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires », la secrétaire-trésorière, fonctionnaire désignée, dépose le rapport des dépenses qu'elle a autorisées en juillet 2021.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est allouée à l'assemblée, conformément à la loi.

8. SERVICE INCENDIE

Il n'y a rien de spécial à signaler au niveau du service incendie.

9. ADOPTION DES RÉOLUTIONS CONCERNANT L'EMP-RUNT DE 15 ANS POUR LE GARAGE

1) RÉOLUTION D'ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 août 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 août 2021
Montant :	193 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 août 2021, au montant de 193 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 200 \$	0,60000 %	2022
11 300 \$	0,75000 %	2023
11 700 \$	1,05000 %	2024
11 800 \$	1,25000 %	2025
147 000 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,49400 Coût réel : 1,74882 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

11 200 \$	1,85000 %	2022
11 300 \$	1,85000 %	2023
11 700 \$	1,85000 %	2024
11 800 \$	1,85000 %	2025
147 000 \$	1,85000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,85000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

R.S. 097-2021 Il est proposé par Carlo Ouellet, appuyé par Paul-Antoine Loranger
et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 août 2021 au montant de 193 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 01-2021. Ces billets sont émis au prix de 98,49400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2) RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 193 000 \$ qui sera réalisé le 10 août 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy souhaite emprunter par billets pour un montant total de 193 000\$ qui sera réalisé le 10 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
01-2021	193 000 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 01-2021, la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

R.S. 098-2021

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Carlo Ouellet et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	11 200 \$	
2023.	11 300 \$	
2024.	11 700 \$	
2025.	11 800 \$	
2026.	12 100 \$	(à payer en 2026)
2026.	134 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 01-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

10. RÉSOLUTION PAIEMENT DES TRAVAUX DE LA TECQ

R.S. 099-2021

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Carlo Ouellet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE payer la première facture des travaux de la TECQ à Construction R.J. Bérubé Inc. au montant de 280 639.82\$;

R.S. 100-2021

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Carlo Ouellet

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'ajout et l'achat du même matériel que dans la soumission de R.J. Bérubé Inc. dans le chemin Principal, afin de compléter les travaux de même nature sur ledit chemin.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

11. RÉOLUTION POUR MARGE DE CRÉDIT AVEC DESJARDINS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a déjà une marge de crédit par le biais de sa carte de crédit Visa Desjardins Affaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy paie 17\$ par mois pour avoir accès à cette marge de crédit;

R.S. 101-2021 Il est proposé par Carlo Ouellet, appuyé par Paul-Antoine Loranger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy ferme dès aujourd'hui, la marge de crédit accessible par la carte de crédit Visa Desjardins Affaires ;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy ouvre une marge de crédit de 50 000\$ avec Desjardins Entreprises, soit le même montant qu'elle avait avec Visa Desjardins Affaires ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document concernant la fermeture de la marge de crédit avec Visa Desjardins Affaires et l'ouverture d'une nouvelle marge de crédit avec Desjardins Entreprises, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

12. SADC : DU FRAIS TOUT PRÈS

ATTENDU QUE la Corporation Verger patrimonial du Témiscouata et la SADC de Témiscouata sollicitent l'appui des municipalités, afin de faire de la campagne de financement participatif pour le « Marché mobile » une réussite ;

R.S. 102-2021

Il est proposé par Paul-Antoine Loranger, appuyé par Mario Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De commanditer un montant de 100\$ pour le projet de la SADC et de la
Corporation Verger patrimonial du Témiscouata.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la
municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus
décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

**13. RIDT : VISITE DU CHARGÉ DE PROJETS POUR LA
PRÉPARATION D'UN SITE DE DÉPÔT MUNICIPAL**

Le chargé de projet de la RIDT a envoyé par courriel, les étapes
qu'auront à suivre les municipalités, afin d'installer un site de dépôt
dans chacune d'elles au Témiscouata. L'installation desdits dépôts se
fera en collaboration avec la RIDT le plus tôt possible, afin qu'ils soient
fonctionnels pour que les citoyens puissent y déposer leurs feuilles cet
automne.

14. DOCUMENTS REMIS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Projets de résolutions ; divers

15. DIVERS

15.1 COURRIEL DE SERGE OUELLET

Suite au courriel reçu le 19 juillet dernier, une lettre sera envoyée à
Monsieur Ouellet pour lui indiquer que la Municipalité assure un suivi
auprès de la personne concernée.

Une lettre sera aussi envoyée au résident du 133 rue du Moulin pour
rappeler, entre autres, que les feux à ciel ouvert sont interdits.

16. CORRESPONDANCE

La correspondance est présentée aux membres du conseil.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire fait la levée de l'assemblée à 21h15.

*« Je, Jean-Pierre Ouellet, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

Jean-Pierre Ouellet, maire

Mireille Plourde, dir.gén. et secr.-trés.